



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 5000-070

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Candiac a adopté, lors de sa séance du 21 octobre 2024, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 5000-070 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE RÉVISER CERTAINES NORMES APPLICABLES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES INDUSTRIELS

Suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le certificat de conformité de ce règlement au schéma d'aménagement révisé a été délivré le 5 novembre 2024 par la Municipalité régionale de comté de Roussillon. Ce règlement est, par conséquent, entré en vigueur à cette date.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville.

Candiac, le 15 novembre 2024

Linda Chau, avocate
Greffière adjointe et directrice adjointe
Services juridiques

RÈGLEMENT 5000-070

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE RÉVISER CERTAINES NORMES APPLICABLES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES INDUSTRIELS

À LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2024 LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CANDIAC DÉCRÈTE :

ARTICLE 1.

Le présent règlement modifie le *Règlement 5000 de zonage*.

ARTICLE 2.

L'article 471 est modifié par le remplacement des paragraphes 2° et 4° par les suivants :

« 2° seul un usage apportant support ou complément à l'usage principal industriel est permis; »

« 4° aucune adresse distincte ni entrée distincte ne peut être ajoutée; »

ARTICLE 3.

L'article 472 est modifié par le remplacement du dernier alinéa par le suivant :

« Pour une salle de montre, la superficie maximale autorisée est limitée à 10% de la superficie totale de plancher de l'établissement industriel. »

ARTICLE 4.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

NORMAND DYOTTE
Maire

ME PASCALE SYNNOTT
Greffière et directrice

CERTIFICAT D'APPROBATION DU RÈGLEMENT 5000-070

AVIS DE MOTION	19 août 2024
ADOPTION DU PREMIER PROJET	19 août 2024
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION	16 septembre 2024
ADOPTION DU SECOND PROJET	16 septembre 2024
APPROBATION PAR LES PERSONNES HABILES À VOTER	26 septembre 2024
ADOPTION DU RÈGLEMENT	21 octobre 2024
APPROBATION DE LA MRC DE ROUSSILLON	30 octobre 2024
ENTRÉE EN VIGUEUR	5 novembre 2024
DATE DE PUBLICATION	15 novembre 2024